

De Porto Rico au Kosovo en passant par le Québec : les multiculturalistes américains devant le nationalisme de minorité

Comme les citoyens de plusieurs pays, les Américains ont de vifs débats sur les questions reliées au multiculturalisme. Ce qui se dit aux États-Unis a toutefois une importance particulière en raison du grand prestige dont les idées américaines jouissent dans le monde entier. Malheureusement, cet ascendant n'a pas eu, à l'étranger, que des conséquences heureuses. Bénéfique dans certains cas, il s'avéra clairement nuisible dans d'autres, conduisant à l'aggravation d'importantes injustices plutôt qu'à leur réparation. Je tenterai ici d'expliquer pourquoi il en est ainsi et comment les Américains peuvent réduire le risque que leur influence soit néfaste.

LE MULTICULTURALISME AMÉRICAIN

Dans les débats américains sur le multiculturalisme, un large éventail de positions distinctes a été déployé, mais je crois que nous assistons actuellement à la cristallisation d'un consensus, voire à la création d'un paradigme dominant s'articulant autour des trois affirmations suivantes :

(a) que le multiculturalisme, sous une forme ou une autre, est maintenant inévitable (« nous sommes tous multiculturalistes aujourd'hui », comme l'affirme Nathan Glazer), et le point focal du débat s'est maintenant déplacé de la question « faut-il oui ou non adhérer au multiculturalisme » vers celle-ci : « à quel type de multiculturalisme faut-il adhérer? »;

(b) que la conception juste du multiculturalisme considérera les groupes ainsi que les frontières entre les groupes comme perméables (de nouveaux groupes peuvent apparaître, des groupes plus anciens peuvent fusionner ou disparaître); l'affiliation à un groupe doit procéder de la volonté (les individus doivent être libres d'adhérer ou non à leur communauté d'origine et doivent pouvoir choisir la façon dont ils y adhèrent); la conception juste du multiculturalisme ne sera pas exclusive (être membre d'un groupe n'exclut pas l'identification à un autre groupe ou avec « la nation américaine » au sens large). Seule une conception ouverte, indéfinie, et volontariste du multiculturalisme, concorde avec l'ouverture de la société américaine et son profond respect pour les choix individuels;

(c) que le plus grand obstacle au développement d'une telle conception du multiculturalisme demeure le statut désavantagé et handicapant des Afro-américains. Être « Noir » constitue une identité « attribuée » au sens où la plupart des Afro-américains ne peuvent renoncer ou échapper à cette identité. Par exemple, l'enfant issue d'un mariage mixte grec-arabe peut décider de se concevoir comme Grecque-américaine ou Arabe-américaine, les deux à la fois, ou aucun des deux. Tandis que l'enfant issue d'un mariage grec-afro-américain sera perçue par les autres, qu'elle le veuille ou non, comme une Noire. De plus, cette identité « attribuée » implique un niveau d'exclusion et de ségrégation sociale plus élevé que pour les autres groupes ethniques. En effet, les Noirs sont plus susceptibles de

vivre dans des quartiers séparés, de fréquenter des écoles séparées, etc. Le principal défi du multiculturalisme américain est donc de réduire les aspects de l'identité « noire » qui en font une identité attribuée, stigmatisante et génératrice de ségrégation, afin que l'existence des Noirs puisse, un jour, ressembler davantage aux autres identités ethniques américaines.

* *

*

J'accepte ces affirmations, mais je m'inquiète de la façon dont on les a défendues. Cette conception ouverte, indéfinie et volontariste du multiculturalisme américain a trop souvent été présentée et défendue en opposition au *nationalisme de minorité*. En effet, lorsque les auteurs américains veulent donner des exemples de multiculturalismes fermés, sclérosant, ne faisant pas intervenir la volonté des individus, ils pointent automatiquement les cas des nationalismes de minorité, que ce soit le Québec ou les Flandres, la Yougoslavie ou le Sri Lanka. Cette dichotomie ne clarifie rien et engendre même plus de confusion dans les débats sur le multiculturalisme aux États-Unis. Elle a par surcroît des conséquences néfastes dans d'autres pays, entravant de nombreux efforts visant à comprendre et à accommoder les nationalismes de minorité.

L'AMÉRIQUE POSTETHNIQUE

Prenons le cas de David Hollinger par exemple. Son livre *Postethnic America* est la défense la plus raffinée du consensus dont je parlais plus tôt^[1]. Hollinger distingue deux types de multiculturalisme : un modèle « pluraliste », qui considère les groupes comme étant permanents et stables, pouvant être sujets de droits collectifs. Et un autre modèle, « cosmopolite », qui accepte le déplacement des frontières du groupe, les affiliations multiples, les identités hybrides, et qui se fonde sur les droits individuels. Hollinger présente ses deux catégories ainsi : « Le modèle pluraliste respecte les frontières de groupes et situe les individus au sein d'un ou d'une série de groupes ethno-raciaux devant être protégés ou préservés. L'autre modèle, cosmopolite, est plus circonspect à l'endroit des frontières traditionnelles et favorise les affiliations fondées sur la volonté. Le modèle cosmopolite favorise les identités multiples, met un accent particulier sur les dynamiques et les caractères changeants de plusieurs groupes et accepte volontiers les combinaisons culturelles inédites. »

Hollinger défend farouchement cette dernière conception cosmopolite — « selon laquelle les individus choisissent le degré d'identification qu'ils souhaitent entretenir avec un groupe » — et il condamne l'autre. Il affirme que, dans le passé, ce modèle cosmopolite s'est montré efficace pour les immigrants européens blancs venus en Amérique du nord. Il estime qu'il l'est toujours pour les immigrants originaires d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Il reconnaît qu'il sera plus difficile de réunir sous ce même parapluie « cosmopolite » les Afro-américains (ce qui signifie précisément les descendants des esclaves et non les nouveaux immigrants en provenance d'Afrique ou des Caraïbes). Toutefois, il souligne que la plupart des Noirs désirent cette sorte d'inclusion et que la justice l'exige. Cela demeure selon lui un objectif atteignable, bien que certaines mesures spéciales soient éventuellement nécessaires (par exemple des formes plus ciblées de « discrimination positive » ou de promotion sociale).

Je suis plutôt sympathique aux positions de Hollinger quant à la forme de multiculturalisme qui convient aux États-Unis. Je crois aussi que celle-ci rend envisageable l'intégration de groupes d'immigrants dans plusieurs autres pays. En fait, la politique officielle de multiculturalisme adoptée par le gouvernement fédéral au Canada en 1971, dans sa façon d'aborder et de gérer l'ethnicité de l'immigrant, s'inspire de cette conception cosmopolite. Certains opposants à cette politique prétendent qu'elle relève justement de ce que Hollinger décrit comme la catégorie pluraliste. Selon eux, elle traite

les groupes d'immigrants comme des entités figées à jamais dans leurs caractéristiques, ne pouvant évoluer. Toutefois, après examen, il semble évident que la politique de multiculturalisme au Canada, à la fois dans ses objectifs et dans ses effets, s'apparente au modèle "cosmopolite" tel que l'entend Hollinger. De façon explicite, elle considère l'allégeance ethnoculturelle des immigrants comme étant fondée sur la volonté et elle encourage les membres des différents groupes à interagir, à partager leur héritage et à participer aux institutions communes, qu'elles soient éducatives, économiques, politiques ou juridiques. Cette politique a eu comme effet à long terme, dans les trois dernières décennies, d'accroître sensiblement les taux d'amitié et de mariage interethniques — lesquels sont maintenant plus élevés qu'aux États-Unis. Elle a aussi engendré une prolifération d'identités changeantes, multiples et métissées.

Comme Hollinger, je crois que l'intégration des immigrants dans ce multiculturalisme caractérisé par la perméabilité est souhaitable; que c'est une réussite. Et toujours comme Hollinger, je crois que ce processus peut être efficace non seulement dans le cas des immigrants venus d'Europe, mais *aussi* dans celui des immigrants arabes, asiatiques et originaires des Caraïbes. J'ai moi-même défendu cette conception de l'intégration à la fois au Canada (où il est déjà solidement implanté) et en Europe (où l'on y résiste farouchement). Dans cette perspective, l'interprétation par Hollinger d'une Amérique post-ethnique nous fournit un bon modèle, dont les pays comme l'Autriche ou la Belgique pourraient d'ailleurs s'inspirer afin de mieux accueillir et intégrer leurs immigrants.

Pourtant, je doute que l'on puisse appliquer ce modèle aux groupes de non-immigrants, notamment ceux qui ont été conquis ou colonisés. Prenons les Québécois ou les peuples indigènes du Canada. Ces « nations à l'intérieur de la nation » se sont jadis gouvernées elles-mêmes et, comme beaucoup d'autres peuples conquis ou colonisés sur la planète, ont sans cesse lutté pour accroître — voire reconquérir — leur autonomie, afin de se maintenir comme entités séparées ou société autonome. Ces groupes se qualifient eux-mêmes de « nations » et revendiquent des droits nationaux. Dans les faits, au sein même du Canada, les peuples autochtones et les Québécois jouissent d'un degré substantiel d'autonomie. Ceux-ci dans le cadre du système fédéral et ceux-là par le truchement du système de gouvernement autonome des bandes indiennes.

Hollinger ne soulève jamais de façon explicite la question des droits des peuples colonisés ou conquis évoluant dans les démocraties libérales. Pas plus que celle de la légitimité des formes de « nationalisme de minorité » que ces groupes ont développées. Il est toutefois clair qu'il refuse le nationalisme de minorité qu'il identifie à la conception dite « pluraliste » du multiculturalisme. Il affirme par exemple que son modèle [cosmopolite] est incompatible avec « la notion d'enclave territoriale juridiquement protégée pour les groupes nationaux ». Il prétend aussi que le modèle pluraliste diffère du cosmopolite « dans la mesure où celui-là [le pluraliste] confère des privilèges aux groupes particuliers, notamment les communautés qui sont bien établies. Et ce, aussitôt que l'idéal du pluralisme est invoqué ». Dans ce passage on peut déceler un refus implicite des fondements du nationalisme de minorité, que ce soit au Canada ou ailleurs. Après tout, les Québécois et les peuples indigènes revendiquent la reconnaissance juridique de leur autonomie sur leurs territoires traditionnels. Et dans ces deux cas, les revendications sont fondées précisément sur l'idée qu'ils représentaient, avant même le début de la domination anglaise, des groupes bien établis. Dans la théorie de Hollinger ces revendications nationalistes semblent irrecevables.

Mais la critique de Hollinger se fait aussi explicite : il présente par exemple le nationalisme québécois comme une forme extrême de multiculturalisme « pluraliste » puisque selon cette idéologie, les Québécois formeraient un groupe permanent et durable qui serait un sujet de droits collectifs. Il va jusqu'à dire que c'est là une sorte de « nationalisme ethnique » dont les revendications autonomistes s'apparentent à la ségrégation raciale aux États-Unis.

Je crois que cette position révèle une erreur courante quant à la nature même du nationalisme de

minorité. Pour en prendre conscience, il est très utile d'analyser la façon dont les démocraties occidentales, y compris les États-Unis, ont, dans le passé, traité les nationalismes de minorité.

ACCOMODER LE NATIONALISME DE MINORITÉ

Plusieurs démocraties occidentales comportent en leur sein des minorités nationales : la Belgique (les Flamands), l'Angleterre (les Écossais et les Gallois), la Suisse (les francophones et les Italiens), l'Espagne (les Catalans et les Basques) et les pays scandinaves (les peuples indigènes Sami). Dans la plupart de ces cas, les minorités ont été involontairement annexées à un État plus grand. Ce fut tantôt le résultat de la colonisation, tantôt celui d'une conquête militaire ou de la cession d'un territoire au profit d'une puissance impériale.

Bien qu'elles aient été rattachées à des territoires, ces minorités nationales ont habituellement tenté d'accroître ou de regagner leur autonomie afin de se maintenir en tant que sociétés séparées ou distinctes, en marge de la majorité. Elles réclament des pouvoirs, dans leur région du pays, en matière linguistique et en éducation, sur la langue d'usage de leur gouvernement et sur l'établissement des frontières internes. Elles se mobilisent traditionnellement autour de slogans nationalistes, utilisant l'idéologie de la « nationalité » pour qualifier et fonder ces demandes d'autodétermination. Dans les cas extrêmes, ces mouvements chercheront à faire sécession, mais la plupart de ces minorités nationales souhaitent obtenir une certaine forme d'autonomie régionale.

Comment les démocraties occidentales ont-elles répondu, par le passé, à ces demandes de la part de minorités? En tentant de les supprimer et souvent de façon impitoyable. À différents moments du XVIII^e et du XIX^e siècles, par exemple, la France a banni l'usage des langues basque et bretonne dans les écoles, de même que les publications et les associations politiques qui portaient le flambeau du nationalisme de minorité. La Grande-Bretagne a tenté de supprimer l'usage du gallois. Le Canada a retiré aux Canadiens français [NDT](#) leurs institutions et leurs droits linguistiques et a refait le tracé des frontières politiques afin que ceux-ci, dans aucune province, ne forment une majorité. Le Canada a aussi légiféré pour interdire aux Autochtones de former quelque association politique ayant des revendications nationales.

Ces mesures visaient à dépouiller les minorités nationales de leur sentiment de participer à une identité nationale distincte. On prétendait que les minorités, se considérant comme des nations distinctes, manqueraient de loyauté envers l'État et désireraient éventuellement faire sécession.

Toutefois, les attitudes envers les nationalismes de minorité ont, en ce siècle, changé radicalement. D'une part, les pressions pour assimiler les minorités nationales se sont soldées par un constat d'échec. Les États occidentaux n'ont pas du tout saisi le caractère durable des identités minoritaires. Les héros, les mythes, et même les coutumes traditionnelles peuvent changer rapidement, mais l'identité elle-même — le sentiment de former une nation distincte, possédant sa propre culture — s'avère beaucoup plus durable. Les États ont, de temps à autre, utilisé tous les outils à leur disposition — allant de la prohibition des coutumes tribales à l'interdiction des langues minoritaires à l'école — afin d'annihiler ce sentiment d'une identité distincte. Malgré des siècles de discrimination juridique, les minorités nationales ont préservé leur différence et leur désir d'autonomie.

Lorsqu'un État s'attaque au sentiment national d'une minorité, il alimente, plutôt qu'il ne réduit, le sentiment de déloyauté et la volonté de faire sécession. De récentes études sur des conflits ethnonationaux aux quatre coins du globe démontrent que concéder une forme d'autonomie diminue la possibilité de conflit violent. À l'inverse, refuser ou dénier des droits politiques tend à aggraver les tensions. Dans l'histoire des démocraties occidentales, la meilleure façon de garantir la loyauté des minorités nationales a été d'abandonner les stratégies de confrontation pour faire place à celles de

l'accommodation.

Cette évolution a eu lieu dans la plupart des démocraties occidentales comportant des minorités nationales. Le Canada, par exemple, a adopté un système fédéral qui confère aux Québécois des droits linguistiques considérables et une autonomie régionale. Le Canada et les pays scandinaves ont tous deux accordé un degré considérable d'autonomie à leurs peuples indigènes. La Belgique, l'Espagne et la Grande-Bretagne s'orientent aussi vers l'octroi d'autonomies régionales accrues pour leurs minorités régionales. Dans tous ces pays, l'objectif d'éliminer l'identité des minorités nationales a été abandonné et il est maintenant largement accepté que ces groupes continueront pour un temps indéfini à se voir comme des nations distinctes et autonomes au sein d'un État plus grand.

En définitive, on peut dire qu'un nombre croissant de démocraties occidentales sont des États multinationaux plutôt que des États-nations. Ils acceptent le fait qu'ils renferment deux ou plusieurs nations à l'intérieur de leurs frontières et reconnaissent que chacune de leurs nations constituantes puisse légitimement revendiquer les droits linguistiques et l'autonomie nécessaires pour se maintenir en tant que culture distincte. De plus en plus, on choisit d'inscrire explicitement ce caractère multinational dans les constitutions.

Plusieurs États multinationaux ont aussi reconnu que ces droits nationaux sont mieux protégés par une quelconque forme de fédéralisme, lequel système politique permet la création d'entités politiques régionales, contrôlées par la minorité nationale avec un degré substantiel d'autonomie protégé par la constitution. Ce que nous voyons émerger au sein des démocraties occidentales est une nouvelle forme de « fédéralisme multinational » — c'est-à-dire un modèle d'État se présentant comme une fédération de peuples ou de nations concentrés régionalement, dotés de pouvoirs législatifs, au sein de frontières définies.

Qu'on les évalue selon quelque critère raisonnable que ce soit, ces fédérations multinationales constituent un succès. Elles ont non seulement réussi, d'une façon pacifique et démocratique, à gérer les conflits qui ont surgi entre des identités nationales concurrentes, mais elles ont aussi garanti un degré important de prospérité économique et de liberté individuelle pour leurs citoyens. Cela est remarquable lorsqu'on considère l'immense poids qu'a eu le nationalisme en ce siècle. Le nationalisme a déchiré les empires coloniaux et les dictatures communistes et redéfini les frontières partout dans le monde. De plus, les fédérations multinationales démocratiques ont réussi à domestiquer et à pacifier le nationalisme tout en respectant les droits et libertés individuels. Il est difficile d'imaginer quelque autre système politique dont on puisse en dire autant.

LE NATIONALISME DE MINORITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Non seulement la critique que Hollinger dresse du nationalisme de minorité n'est pas juste compte tenu de la réalité démocratique en général, mais en plus, elle ne reflète pas l'expérience américaine du nationalisme de minorité. Les États-Unis comptent plusieurs groupes colonisés qui se perçoivent comme des nations à l'intérieur de la nation : les Portoricains, les Chamoros de Guam et les Amérindiens, par exemple. Il s'agit de cas de figure du nationalisme de minorité au sein même des États-Unis. (Les Afro-américains, plus précisément les descendants des esclaves, ne font pas partie, selon moi, de cette catégorie. D'ailleurs Hollinger estime — et je suis d'accord avec lui — que la plupart des Noirs aux États-Unis ne se sont jamais perçus comme une nation distincte, ils ont plutôt tenté de s'intégrer à la nation américaine au sens large.)

Le gouvernement américain, face à ces nations à l'intérieur de la nation, a eu les mêmes réflexes que les autres démocraties occidentales. Au XIX^e siècle et au début du XX^e, on y a pris certaines mesures pour éradiquer les minorités nationales. Lors de la conquête de Porto Rico, par exemple, les

Américains tentèrent de remplacer les écoles espagnoles par des écoles anglophones et déclarèrent illégal tout parti ou association faisant la promotion de l'indépendance. De même, les Amérindiens ont eu à subir un grand nombre de politiques (la loi Dawes, par exemple) qui visaient à miner les institutions traditionnelles de ces communautés et à ouvrir les terres indiennes aux colons américains.

De nos jours, toutefois, ces minorités nationales sont traitées comme des « nations ». Des entités politiques ont été mises sur pied pour leur permettre de constituer des majorités locales et de jouir de pouvoirs autonomes substantiels sur un territoire donné. Toutes possèdent un statut politique territorial (par exemple, le Commonwealth de Porto Rico; le statut de nation dépendante des Amérindiens) qui n'a jamais été exercé ni offert à d'autres territoires ou entités des États-Unis.

Hollinger n'aborde à peu près pas ces cas de nationalisme de minorité aux États-Unis. On comprend pourquoi : ceux-ci sont relativement périphériques, dans le contexte américain, sur les plans à la fois géographique et quantitatif. Dans une perspective théorique, ils sont toutefois importants. Ce sont les seuls cas où les États-Unis ont eu affaire, de façon manifeste, à des nationalismes de minorité. Et compte tenu de l'existence de ces groupes, les États-Unis sont en fait un État multinational, une fédération de nations distinctes. Les États-Unis traitent d'ailleurs ces groupes comme s'ils étaient permanents et durables — et comme des sujets de droits collectifs.

LE MULTICULTURALISME POSTETHNIQUE ET LE NATIONALISME DE MINORITÉ

Cela soulève une véritable énigme. Si Hollinger a raison et que les nationalismes de minorité sont des « nationalismes ethniques » fondés sur la primauté du sang et de la descendance, pourquoi donc les démocraties libérales ont-elles pris sur elles de les accommoder? La réponse qui coule de source est que Hollinger s'est trompé sur la nature de ces mouvements nationalistes.

Prenons le Québec par exemple. Il accueille des immigrants provenant de partout dans le monde. Il a, grosso modo, le même taux d'immigration per capita que les États-Unis. La juridiction en matière d'immigration est un des pouvoirs législatifs que les nationalistes ont réclamé et obtenu et la province administre son propre programme d'immigration, recrutant activement des immigrants dont la majeure partie n'est pas de race blanche. Ces immigrants obtiennent non seulement leur citoyenneté selon des critères simples, mais ils sont poussés, par la politique québécoise dite « d'interculturalisme », à interagir avec les membres des autres groupes ethniques, à partager leur héritage culturel, et à participer aux institutions publiques communes.

Cela produit, au sein même du Québec, précisément le type de multiculturalisme auquel Hollinger souscrit, où les cultures sont perméables les unes aux autres. (En fait, le niveau d'acceptation des mariages interraciaux est considérablement plus élevé au Québec qu'aux États-Unis.) Loin de tenter de préserver quelque forme de pureté raciale, les nationalistes québécois cherchent activement à convaincre des personnes d'autres races, cultures et croyances de se joindre à eux, de s'intégrer, de se marier avec eux et de les aider à construire une société moderne, pluraliste, distincte (francophone) au Québec.

Mais le cas du Québec n'est pas unique. Les nationalismes catalan et écossais peuvent aussi être qualifiés de postethniques au sens de Hollinger. Certes, on ne peut en dire autant de tous les nationalismes de minorité. Le nationalisme basque se fonde principalement sur le sang. Le nationalisme flamand a des composantes raciales importantes, tout comme plusieurs nationalismes indigènes. Ce n'est que par un examen des faits — et non par un décret conceptuel — que l'on peut statuer sur le caractère racial ou postethnique d'un nationalisme de minorité. Du reste, à travers les démocraties occidentales, la tendance réelle va dans le sens d'une définition ouverte et non raciale du nationalisme de minorité. Revenons justement au cas du Québec. Il y a quarante ans, une très grande

majorité de Québécois croyaient que seuls les descendants des colons de la Nouvelle-France étaient des « vrais » Québécois. Aujourd'hui, moins de vingt pour cent d'entre eux acceptent cette conception de l'identité québécoise.

La position de Hollinger révèle une erreur courante à propos du nationalisme de minorité. On tend en effet très souvent à prendre pour acquis que ce type de nationalisme constitue une sorte de multiculturalisme pluraliste extrême qui serait donc diamétralement opposé à toute forme de multiculturalisme cosmopolite ou postethnique. Mais dans les faits, ces doctrines agissent à différents niveaux. Le nationalisme est une doctrine qui s'intéresse principalement aux frontières de la communauté politique et détermine ceux qui possèdent les droits à l'autonomie gouvernementale. Les nationalistes de minorité prétendent qu'en tant que nation à l'intérieur d'une autre, ils ont, autant que la majorité, le droit à l'autonomie gouvernementale et le droit de former leur propre communauté autonome. Cela est compatible avec la position selon laquelle toutes les nations — les majoritaires comme les minoritaires — devraient être postethniques ou, pour le dire autrement, des nations « civiques ». Voilà, du reste, une façon d'interpréter l'idée de nationalisme libéral : une conception selon laquelle les nations ont un droit au gouvernement autonome; toutes ces nations cependant, qu'elles soient majoritaires ou minoritaires, devraient être postethniques.

Tant qu'une conception libérale de la nationalité le sous-tend, le nationalisme de minorité ne contredit pas le multiculturalisme cosmopolite. Il est simplement une doctrine qui cherche à circonscrire l'entité au sein de laquelle le multiculturalisme cosmopolite peut se déployer. Cette entité devrait-elle être le Canada pris dans son ensemble ou le Québec? L'Espagne prise dans son ensemble ou la Catalogne? Le grand tout « États-Unis » ou Porto Rico? Le débat, dans aucun de ces cas, ne porte sur les mérites du multiculturalisme postethnique. Nous n'assistons pas non plus à une querelle entre nationalismes ethnique contre civique. Toutes ces nations, majoritaires ou minoritaires, ont en commun une conception de type « civique », postethnique, dans le sens que lui donne Hollinger. La vraie question au cœur du débat est la suivante : y a-t-il une seule ou plusieurs nations civiques au sein de cet État?

Suivant les thèses de Hollinger, il semble que le multiculturalisme cosmopolite doive être implanté au niveau de l'État pris dans son ensemble et non pas aux niveaux de Porto Rico, du Québec ou de la Catalogne. Mais il n'avance aucun argument en faveur de cette préférence. Peut-être parce qu'il n'a jamais considéré la possibilité que des nations minoritaires puissent aussi favoriser, voire incarner, un nationalisme civique, postethnique.

Certains pourraient dire que la seule entité pouvant accueillir un multiculturalisme cosmopolite n'est pas l'État — et encore moins une quelconque communauté sous-étatique — mais le monde entier. Dans cette perspective, les États devraient ouvrir leurs frontières totalement et il leur serait interdit d'imposer quelque obstacle que ce soit au mélange des peuples par-delà les frontières. Voilà qui constituerait un réel multiculturalisme cosmopolite global.

Hollinger lui-même rejette cette position en arguant que les Américains forment une nation, qu'ils chérissent leur identité nationale et qu'ils ont le droit de la maintenir dans un avenir indéfini. Autrement dit, il traite les Américains tel un groupe permanent et durable exerçant son droit à l'autonomie. Dans cette perspective, sa conception préférée du multiculturalisme devrait plutôt être qualifiée de « panaméricaine » et non de cosmopolite. Il refuse d'admettre qu'il y ait quelque contradiction que ce soit dans l'adhésion à un multiculturalisme perméable et changeant à l'intérieur de frontières stables et durables d'une nation.

Je suis d'accord pour dire que « la composante cosmopolite du multiculturalisme est compatible avec une affirmation de la nationalité américaine ». Mais alors elle doit aussi l'être — pour quelle raison ne le serait-il pas? — avec l'affirmation d'une nationalité portoricaine ou québécoise. Si le

nationalisme québécois est « pluraliste » parce que cela sous-tend des frontières stables et durables d'une nation québécoise, alors il en va de même du nationalisme américain que Hollinger défend. Les deux, après tout, impliquent le même type de combinaison d'un multiculturalisme perméable à l'intérieur de frontières stables. De plus, je ne peux imaginer aucune justification libérale qui permettrait d'affirmer que les Américains ont le droit d'exister en tant que nation, mais pas les Portoricains ou les Québécois.

QUELLE IMPORTANCE?

Pourquoi donc cela importe-t-il? Après tout, le nationalisme de minorité est, dans le livre de Hollinger, un élément marginal. Qui plus est, il a écrit ce livre pour un public américain, tout comme plusieurs autres récents ouvrages américains sur le même sujet qui font référence de façon très rapide au nationalisme de minorité. Ces références peuvent bien être trompeuses ou erronées, mais ont-elles vraiment influencé d'autres pays?

Je crois que oui. Deux exemples le démontrent bien : le Canada et l'Europe de l'Est. Les Canadiens anglophones ont été grandement influencés par les débats américains. Et cette influence explique en partie leur grande réticence à accorder aux Québécois la reconnaissance publique de l'identité nationale que ces derniers réclament^[2]. À cause de l'influence américaine, il a été plus difficile d'arriver à conclure une entente avec le Québec, même si, comme je le disais plus haut, les États-Unis semblent très disposés à offrir cette sorte de reconnaissance nationale à Porto Rico. Si les auteurs américains avaient mis l'accent sur le fait que l'accommodement des nationalismes de minorité fait partie des pratiques politiques américaines, alors je crois que les Québécois, aujourd'hui, ne seraient pas aussi près de se séparer du Canada.

La situation en Europe de l'Est est plus grave encore. Car, après tout, si le Québec en venait à faire sécession, il en résulterait probablement la création de deux — au lieu d'une seule — démocraties libérales relativement stables dans la moitié nord du continent. En Europe de l'Est, toutefois, l'incapacité à accommoder le nationalisme de minorité constitue une menace, non seulement aux frontières existantes, mais à la démocratie elle-même et au maintien d'une société civile pacifique. Il y a presque une corrélation directe entre la démocratisation et le nationalisme de minorité. Les pays où il n'y a pas de nationalisme de minorité considérable ont réussi à adopter la démocratie (la République Tchèque, la Hongrie, la Slovaquie). Alors que les autres, qui comptaient de puissants nationalismes de minorité, ont beaucoup plus de mal à y arriver (la Slovaquie, l'Ukraine, la Roumanie, la Serbie, la Macédoine).

Dans ce contexte, l'influence des débats américains s'est avéré nuisible sur deux plans. D'abord, elle a contribué à marginaliser, au sein même de ces pays, les intellectuels libéraux, lesquels cherchent souvent à s'inspirer des libéraux américains. Influencés par les modèles américains, ces libéraux ont peu à dire sur l'accommodement des nationalismes de minorité; sauf pour l'antienne répétant que la solution aux conflits ethniques, « ce sont les droits individuels, pas les droits collectifs ». Voilà qui est totalement inutile. Ces positions ne nous aident nullement à trouver des façons de résoudre les problèmes qui se posent en raison du nationalisme. Le conflit actuel^{NDT} au Kosovo, par exemple, a en son cœur la question suivante : le pouvoir doit-il être centralisé à Belgrade ou le gouvernement régional du Kosovo devrait-il jouir d'une autonomie accrue? Dans ce conflit, le slogan « des droits individuels, pas de droits collectifs » n'est d'aucun conseil. Sans une idée claire de ce que la justice impose aux États multinationaux, les libéraux sont devenus des spectateurs passifs de la lutte entre les nationalismes des majorités et ceux des minorités.

En deuxième lieu, les débats américains ont, paradoxalement, été invoqués par les nationalistes de majorité souhaitant justifier la suppression des nationalismes de minorité. Les gouvernements

nationalistes de ces pays ont non seulement étudié, mais aussi largement adopté la rhétorique américaine selon laquelle une bonne démocratie libérale devrait être une nation « civique ». Ils usent du langage de la démocratie libérale et du nationalisme civique en partie pour séduire les observateurs étrangers, mais aussi parce que cela leur fournit un alibi pour écraser les nationalismes de minorité et pour dépouiller les minorités nationales de leurs institutions publiques séparées et de leur droit à un gouvernement autonome. C'est une attitude que l'on voit à l'œuvre en Slovaquie, en Roumanie, en Serbie et en Russie par exemple.

Il peut sembler étrange que les nationalistes de majorité adoptent le langage du nationalisme civique. Mais ils le font bel et bien. Et ils trouvent ce langage utile précisément parce qu'il donne une légitimité aux politiques interdisant aux minorités nationales d'exprimer une identité nationale distincte tout en demandant des droits collectifs.

Ce que nous observons donc en Europe de l'Est, c'est une alliance malsaine entre les intellectuels libéraux et les nationalistes de majorité, les deux se réclamant des modèles américains pour justifier leurs refus des revendications des minorités nationales. Comme je l'ai affirmé plus tôt, les tentatives de suppression du nationalisme de minorité impliquent nécessairement l'emploi de mesures coercitives. Les conséquences, jusqu'à maintenant, ont été d'accroître le sentiment d'inquiétude des minorités, d'exacerber les conflits interethniques et de raffermir les tendances autoritaires autant du côté des nationalismes de minorité que de celui des nationalismes de majorité.

Les auteurs américains n'ont évidemment pas endossé les politiques coercitives qui visaient à éliminer les nationalismes de minorité en Europe de l'Est. Au contraire, la politique étrangère américaine a souvent incité les États à accepter certaines revendications des minorités. Le gouvernement américain fait même actuellement pression sur la Serbie pour qu'elle accorde une forme d'autonomie au Kosovo. Mais les dirigeants serbes — et ça n'a rien de surprenant — qualifient cette position d'hypocrite. Ils y voient un « autre cas » où les États-Unis tentent d'imposer à un pays plus faible un accord qu'ils n'accepteraient jamais chez eux. Après tout, les Américains ne disent-ils pas que nous devrions nous battre contre tout nationalisme de minorité ethnique pour tenter à la place de bâtir une seule et unique nation civique commune à l'intérieur de chaque État?

La position américaine au Kosovo serait bien plus crédible si les Américains acceptaient de mettre de l'avant qu'ils ont eux-mêmes accommodé leurs propres nationalismes de minorité. Voilà donc un cas parmi tant d'autres où la transition vers la démocratie dans les États multinationaux de l'Europe de l'Est aurait pu être plus facilitée si les auteurs américains, ainsi que les diplomates, avaient souligné que l'accommodement aux nationalismes des minorités fait partie intégrante de la réalité politique américaine.

Je ne suis pas en train de suggérer que les théoriciens américains du multiculturalisme mettent les questions relatives au nationalisme de minorité au centre de leurs questionnements théoriques. Non, la question des Noirs y occupe — comme il se doit — la place centrale. Je souhaite toutefois que, ne serait-ce qu'en passant, les Américains admettent que l'accommodement du nationalisme de minorité, loin d'être antiaméricain ou antidémocratique, fait bel et bien partie (quoique de façon marginale) de l'histoire politique américaine.

Will Kymlicka*

NOTES

* Will Kymlicka enseigne la philosophie politique à l'Université Queen's à Kingston en Ontario. Son plus récent livre est *Finding Our Way. Rethinking Ethnocultural Relations in Canada* (Oxford University Press, 1998). Il paraîtra dans une traduction française d'Antoine Robitaille aux éditions du Boréal en 2001. Le présent texte est paru en anglais dans la revue *Dissent* (automne 1998), sous le titre « American Multiculturalism in the International Arena », p. 73-79. La traduction est d'Antoine Robitaille.

[1] Hollinger, *Postethnic America. Beyond Multiculturalism*, New York, Basic Books, 1995.

NDT Ici, l'auteur avait écrit « Québécois », probablement parce qu'il s'adressait à un public américain. Selon nous, il est plus juste d'utiliser le terme « Canadiens français ».

[2] Dans un article récent, David Bromwich laissait entendre que l'essai de Charles Taylor, « Multiculturalisme : différence et démocratie » (« Multiculturalism and "The Politics of Recognition" ») est « une sorte de sermon aux Américains » (cf. David Bromwich, « Culturalism. The Euthanasia of Liberalism », *Dissent*, Winter 1995, p. 96). Je crois qu'il y a ici malentendu. La conférence de Taylor doit plutôt être interprétée comme un sermon destiné aux Canadiens anglais (américanisés). Sa thèse n'est pas que le libéralisme de type américain ne convient pas aux États-Unis, mais plutôt que ce même libéralisme n'est pas adapté aux pays comme le Canada, qui doivent composer avec des nationalismes de minorité.

NDT Ce texte a été écrit à la fin de l'été 1998. Les frappes de l'Otan au Kosovo et en Serbie n'avaient donc pas encore eu lieu.